

La FedEpl soutient la proposition de loi visant à l'ouverture du mécénat culturel aux Sociétés publiques locales (Spl)

Le 25 octobre dernier, une proposition de loi a été déposée au Sénat, visant à développer l'action culturelle au service de l'attractivité touristique et économique des territoires via l'ouverture du mécénat culturel aux Sociétés publiques locales. Présentes dans de nombreux territoires, elles participent pleinement à leur attractivité touristique. « La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) apporte son soutien à la démarche portée par la sénatrice d'Ille-et-Vilaine Sylvie Robert. Nous voyons en cette proposition l'aboutissement d'une réflexion engagée depuis plusieurs années », souligne Patrick Jarry, président de la FedEpl.

Présentes au cœur des territoires, ces Spl sont l'un des maillons des stratégies de leur attractivité touristique. Elles participent ainsi à répondre aux enjeux économiques et de rayonnement des collectivités.

On compte près de 50 Sociétés publiques locales œuvrant dans le domaine de la culture principalement dans le spectacle vivant et le patrimoine. Elles se caractérisent par la diversité de leurs activités culturelles : musées, monuments, salles de spectacles, centres d'interprétation, cinéma...

Le mécénat auquel souhaitent faire appel les Spl culturelles relève le plus souvent d'un mécénat de proximité, composé de PME et de partenaires installés sur leur territoire d'intervention.

« Les retombées de l'activité des Spl culturelles sont très précieuses pour les territoires, précise Patrick Jarry. Un consensus politique se dégage sur le sujet de l'ouverture au mécénat, en témoigne le nombre de cosignataires du texte déposé au Sénat, porté par l'ensemble des groupes politiques, ce dont nous nous réjouissons ».

Quelques exemples de Spl culturelles, illustrant leurs différents champs d'intervention :

- Musées : musée de la Romanité (Nîmes, Occitanie), géré par la Spl Culture et Patrimoine ;
- Monuments : Abbaye royale de Fontevraud (Pays de la Loire), gérée par la Spl Sopraf ;
- Salle de spectacles - Théâtres : théâtre communautaire d'Antibes (Région Sud), géré par la Spl Anthéa ; théâtre de Chartres (Centre-Val de Loire), géré par la Spl C'Chartres Spectacles ;
- Centre d'interprétation : La Porte des Secrets (Paimpont, Bretagne), géré par la Spl Brocéliande Développement tourisme ; MuséoParc Alésia (Alise-Sainte-Reine, Région Bourgogne - Franche-Comté), géré par la Spl Muséoparc Alésia ;
- Cinéma : Cinéma itinérant en Normandie, géré par la Spl Cinéseine.

[Lien vers le texte de la proposition de loi](#)

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 355 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe. Toutes les infos sur lesepl.fr



Contacts presse
Violaine Hacke, attachée de presse
06 28 47 53 55
violainehacke@gmail.com

Contacts FedEpl
Olivier Lamoureux, directeur communication
01 53 32 22 14
o.lamoureuxl@lesepl.fr